

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.12.2015

Fer n° 1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Fer n° 1

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: FE3108SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Produits chimiques de laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover, PA 17331
1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Risque pour la santé

Toxicité systémique pour certains organes cibles après expositions répétées, catégorie 2
Cancérogénicité, catégorie 2



Nocif pour l'environnement

Dangers chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 2



Corrosif

Troubles sévères des yeux, catégorie 1
Corrosion de la peau, catégorie 1A

Acute hazards to the aquatic environment. Catégorie 2

Carcinogène 2.

Cible spécifique. Toxicité organes cibles. 2.

Corrosion cutanée 1.

Corrosif pour les métaux. 1.

Aquatique aiguë 2.

Aquatique chronique 2.

corrosif oculaire 1.

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions additionnelles de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.

Très toxique pour la vie aquatique.

Très toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Toxique. pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Déclaration de mise en garde:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.12.2015

Fer n° 1

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.
Garder hors de la portée des enfants.
Lire l'étiquette avant l'utilisation.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.
Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.
Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.
Obtenir des directives précises avant utilisation.
Ne pas manipuler avant que toutes les mesures de sécurité aient été lues et comprises.
Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé.
Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir de la zone de travail.
SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.
EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.
EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.
EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).
En cas d'exposition ou si concerné : Obtenir des soins médicaux.
Recueillir le produit répandu.
Entreposer dans un endroit fermé à clé.
Éliminer les contenus récipients adéquatement.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 7647-01-0	Acide hydrochlorique, ACS	5 %
CAS 7732-18-5	Eau	90 %
CAS 5470-11-1	chlorure d'hydroxylammonium, ACS	5 %
Pourcentages par poids		

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

Après contact avec la peau :

Laver les mains et la peau exposée avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Obtenir immédiatement une assistance médicale en cas d'irritation.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.12.2015

Fer n° 1

Après contact avec les yeux :

Protéger l'œil non exposé. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

En environnement de laboratoire, suivre les procédures de suppression des incendies de laboratoire. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage. Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone ou autres vapeurs toxiques. Gaz chlorure d'hydrogène. Une explosion du contenant peut se produire lors d'un incendie.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

Informations supplémentaires (précautions):

Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible. Assurer une ventilation adéquate. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Porter l'équipement de protection. Use respiratory protective device against the effects of fumes/dust/aerosol. Protéger loin de toutes les personnes ne portant pas de protection. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Précautions environnementales:

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

En environnement de laboratoire, suivre les procédures du Plan hygiène en milieu chimique. Toujours appliquer les réglementations locales. Neutraliser avec des matériaux appropriés. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Absorber avec des matériaux appropriés et recueillir dans un contenant avant élimination.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.12.2015

Fer n° 1

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Empêcher la formation d'aérosols. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de faire gicler ou de pulvériser en espace clos. Se laver les mains après la manipulation. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit éloigné d'agents comburants. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Entreposer loin d'aliments. Store in cool, dry conditions in well sealed containers. Entreposer avec des risques similaires.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

7647-01-0, Acide hydrochlorique, ACGIH: 2 ppm Maximum.
7647-01-0, Acide hydrochlorique, NIOSH : 5 ppm Maximum ; 7 mg/m³ Maximum.
7647-01-0, Chlorhydrate d'hydroxylamine, ACGIH VLS: SO, OSHA PEL : SO.
7732-18-5, Eau purifiée., ACGIH VLS: SO, OSHA PEL : SO.

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessous.

Protection respiratoire:

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. Utiliser un dispositif respiratoire approprié en cas de dégagement d'aérosols et de brume. Pour les déversements accidentels, une protection respiratoire peut s'avérer nécessaire. Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques.

Protection de la peau:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation utilisée ou manipulée. Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, de diffusion et de dégradation.

Protection oculaire:

Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.

Mesures générales d'hygiène:

Les mesures de précaution correspondent à celles concernant le maniement de produits chimiques. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Keep away from food, beverages and feed sources. Immédiatement enlever tout vêtement sali ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Do not inhale gases/fumes/dust/mist/vapor/aerosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Lavez les mains et toute surface de peau contaminée à grande eau et avec du savon. Faire un nettoyage de routine afin d'empêcher la production de poussière.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.12.2015

Fer n° 1			
Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair et incolore	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	Environ 1
Point de fusion / congélation:	Non déterminé	Solubilités:	Soluble dans l'eau :
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Non déterminé	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		
Hydrochloric Acid	MW is36.46		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Aucune en cas de traitement normal.

Stabilité chimique:

Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune en cas de traitement normal.

Conditions à éviter:

Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles:

Bases fortes. Combustibles forts. Pentachlorure de phosphore. Calcium. Sulfate de cuivre anhydre (II). Métaux.

Produits de décomposition dangereux:

Fumées de chlorure d'hydrogène et d'hydrogène au contact des métaux. Oxydes d'azote (NOx), chlorure d'hydrogène gazeux. Ammoniac (NH3). Oxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucune information additionnelle.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Domages/irritations oculaires sévères: Aucune information additionnelle.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité:

Hydroxylammonium Chloride: Cancérogènes présumés pour les humains.

Mutagénicité cellulaire germinale:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.12.2015

Fer n° 1

Rat : Transformation morphologique embryon.
Hamster: Échanges de chromatides surs des poumons.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Toxicité aquatique , Le chlorure d'hydrogène présente une toxicité aiguë et chronique pour la vie aquatique.

Persistance et dégradabilité:

Facilement dégradable dans l'environnement.

Potentiel bioaccumulatif:

Ne devrait pas former une bio accumulation.

Mobilité dans le sol:

La solution aqueuse est mobile dans le sol.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Recouvrir le déversement avec du carbonate de sodium ou du carbonate de calcium. Mélanger et ajouter de l'eau pour créer un lisier. Laisser décanter avant d'éliminer. Traiter les résidus solides comme des déchets normaux. Le générateur de déchets doit décider si le produit éliminé doit être classé comme déchet dangereux. Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux ou nationaux. Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Consulter les règlements fédéraux, de l'état ou de la province, et les règlements locaux qui concernent l'élimination appropriée des déchets qui peuvent incorporer une certaine quantité de ce produit. Contacter une entreprise agréée d'élimination de déchets cette substance pour l'élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA 1789

Exception quantité limitée: Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Acide hydrochlorique.

Classe de risques: 8

Groupe d'emballage: III.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Acide hydrochlorique.

Classe de risques: 8

Groupe d'emballage: III.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.12.2015

Fer n° 1

information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)



SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aigu

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

7647-01-0 Acide hydrochlorique.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

7647-01-0 Acide hydrochlorique 1000.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.12.2015

Fer n° 1

garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière. Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque.

NFPA: 3-0-0

HMIS: 3-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
PNEC.	Concentrations estimées sans effet (REACH).
CFR	Code des règlements fédéraux (É.-U.)
SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA.	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA.	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT	US Department of Transportation.
IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
PNEC.	Concentrations estimées sans effet (REACH).
CFR	Code des règlements fédéraux (É.-U.)
IATA	Association internationale du transport aérien.
SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA.	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA.	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT	US Department of Transportation.
IATA	Association internationale du transport aérien.
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH).
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.12.2015

Fer n° 1

DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).